

25

Créer un guichet unique de conseil et d'information



STATUT

Recommandation en cours

Version 3

Travaux réalisés

- 1^{er} janvier 2022

Les prestations d'un guichet unique de conseil et d'information font partie du programme du « Service de l'orientation et de soutien pour artistes professionnels et intermittents du spectacle » inscrit dans le nouvel organigramme du ministère de la Culture début 2022. Un concept de guichet s'adresse généralement à un public plus large et vise à assurer un contact efficace entre les citoyens/ennes et l'administration. Puisque nous ciblons un groupe plus restreint, la dénomination « Service de soutien et de l'orientation » est parfaitement adaptée pour garantir un encadrement adéquat et flexible de même que des conseils personnalisés pour les artistes professionnel/les, les intermittent/es du spectacle et en général tout autre acteur/trice culturel/le. Quelle que soit la terminologie que l'on préfère, il n'y a pas eu de changement de paradigme et le ministère de la Culture tient à souligner sa proximité avec les acteurs/trices de la scène culturelle avant tout.

Offre :

- Aides de soutien pour artistes professionnel/les et intermittent/es du spectacle
- Assistance et instructions concernant les dispositions légales et les conditions à remplir
- Analyse et suivi des demandes, gestion des déclarations et versement des aides
- Orientation et conseils pour artistes et intermittent/es du spectacle.
- Assistance générale pour les questions d'ordre administratif, qu'elles émanent d'acteurs/trices culturel/les, d'associations ou d'institutions
- Traitement de questions sur les démarches à suivre en début de carrière
- Explications et accompagnement sur des sujets qui peuvent poser des défis autour de l'exercice des activités professionnelles : p.ex. sécurité sociale, impôts directs, TVA, mobilité, ...
- Présentations et workshops visant à familiariser les participant/es avec les dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014

- Information via mail des changements importants et des informations concernant les aides financières du ministère aux artistes professionnel/les indépendant/es et aux intermittent/es du spectacle qui relèvent des dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014
- Bureau accessible dans les locaux du ministère - Adresse mail conseil@mc.etat.lu

Travaux en cours

- Renforcement du service et formation des collaborateurs/trices
- Élaboration d'un guide pratique contenant les informations en la matière
- Simplification des procédures administratives relatives à l'octroi des aides de soutien du Fonds social culturel

Travaux prévus

- Mise en réseau et échanges
- Mise en place d'une plateforme digitale
- Publication de courtes vidéos d'explication et d'instruction (Tutoriels)

Contact

- Service de l'orientation et de soutien pour artistes professionnels et intermittents du spectacle
(+352) 247 86612
conseil@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023